

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

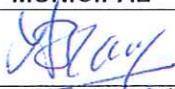
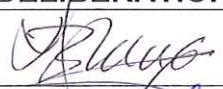
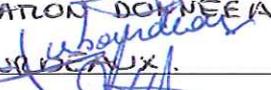
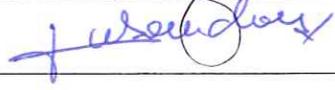
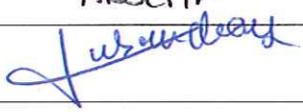
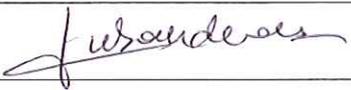
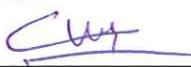
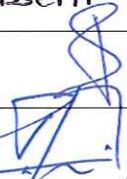
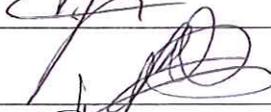
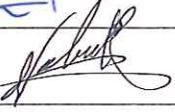
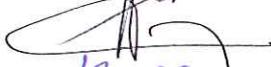
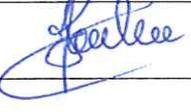
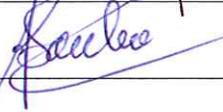
Du 16 MARS 2018

Date de la convocation : 13 MARS 2018

Présents : 9

Absents : 2

Procurations : 1

	PRÉSENCES AU CONSEIL MUNICIPAL	VALIDATION DES DÉLIBÉRATIONS
BLANC MURIEL		
BOURGEAT MARC	PROCURATION DONNÉE A  A-DUBOURDEAUX.	
CANTAU BENJAMIN		
COLLOMB ÉRIC	Absent	
DUBOURDEAUX ARLETTE		
GIROUD CAMILLE		
IMARD CHRISTOPHE	Absent	
JET AGNÈS		
LEMOINE PASCAL		
MOUSSY NORBERT		
RIMET ALAIN		
SOULIER FRANÇOIS		



№ 16 / 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents :** Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents:** Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Répartition des subventions allouées aux associations**

M. le Maire explique au conseil municipal que différentes demandes de subvention ont été présentées par les associations pour l'année 2018.

Il est précisé que les subventions attribuées aux coopératives scolaires de Sainte Agnès et de Saint-Mury-Monteymond pour l'année 2018 seront connues ultérieurement.

Au vu de ces demandes, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Association	Montant de la subvention
Coopérative scolaire de Sainte Agnès	à venir
Coopérative scolaire de Saint-Mury-Monteymond	à venir
MJC Sainte-Agnès – Saint-Mury-Monteymond	600,00 €
APESAM	500,00 €
A.D.M.R.	977,00 €
Ass. comice agricole du balcon de Belledonne	500,00 €
Amicale des sapeurs-pompier's	300,00 €
Total	2.877,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 2.877,00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune, article 6574,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

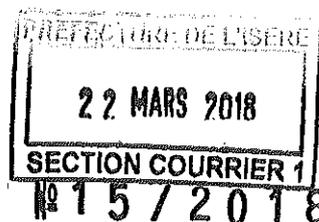
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE SAINTE-AGNÈS (Isère)'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. [unreadable]'. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents :** Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents:** Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du Résultat du Budget annexe de l'Eau 2017**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la clôture du budget annexe de l'eau au 31 décembre 2017, suite au transfert de compétences à la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif et consulté le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2017, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Il en résulte à la clôture de l'exercice 2017 :

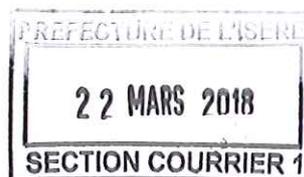
- Déficit d'investissement : 37.847,26 €
- Déficit de fonctionnement : 8.833,72 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Décide de conserver les déficits au sein de la commune et de les rapporter au budget principal sur l'exercice 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le Maire,





№ 14 / 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents** : Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir** :

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents**: Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Compte administratif du Budget annexe de l'EAU 2017**

M. le maire met à disposition du conseil municipal le compte de gestion 2017 établi par la trésorerie de Domène pour consultation.

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote du compte administratif, Madame Agnès JET est choisie comme président de séance pour présenter le compte administratif 2017.

**1. BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Section d'investissement :

Total des recettes	105 981,00 €
Total des dépenses	116 234,41 €
Solde déficitaire	- 10 253,41 €
Report déficit 2016	- 27 593,85 €

**Déficit de clôture - 37 847,26 €**

Section de fonctionnement :

Total des recettes	128 841,83 €
Total des dépenses	136 448,62 €
Solde excédentaire	7 606,79 €
Report déficit 2016	- 16 440,51 €

**Déficit de clôture - 8 833,72 €**

Après la présentation du compte administratif, Madame Agnès JET fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve le compte administratif 2017 du Budget annexe de l'Eau dressé par M. le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

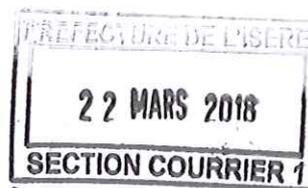
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



N° 13 / 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents :** Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents:** Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention d'aide au recrutement CDG 38**

M. le maire informe le conseil municipal que la création d'un nouveau poste d'agent technique à temps non complet sera nécessaire à l'automne prochain.

La difficulté et la complexité du recrutement dans la fonction publique territoriale demandent des connaissances et un protocole bien particuliers qui ne sont pas maîtrisés en interne.

Il convient d'avoir recours au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) afin d'être appuyés en matière de recrutement, par le biais d'une convention de conseil en recrutement dont le coût s'élève à 672€ et communiquée en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise le maire à signer la convention de conseil en recrutement avec le CDG38

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

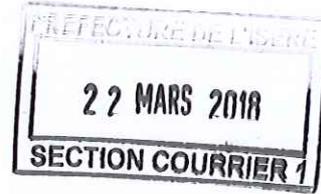
Pour copie conforme.

Le Maire,



# CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Réf : CONSEIL 18.05

## CONVENTION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT

Dans le cadre de sa mission de conseil, il a été convenu ce qui suit entre :

- le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, représenté par son Président, Monsieur BAÏETTO,
- et la commune de SAINT-AGNES, représentée par son maire Monsieur Alain RIMET autorisé à signer par délibération du

Article 1<sup>er</sup> : Il est demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère d'apporter son appui et son aide à la décision dans le processus de recrutement d'un ou une agent de restauration scolaire

Article 2 : La mission consiste, en lien étroit avec les élus, à :

- participer à la rédaction du profil de poste et de l'offre
- participer à la sélection et à l'analyse des candidatures,
- participer au jury,
- aider à la décision finale.

Article 3 : Il sera fait, dans le cadre de la présente convention, application du tarif d'intervention fixé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère le 4 décembre 2017, à savoir 672€ (tarif adapté aux employeurs de moins de 50 agents). Il est également prévu une somme forfaitaire de 25 € pour chaque déplacement, ainsi que 15,25 € pour frais de repas.

SAINT-AGNES, le

Maire  
Alain RIMET

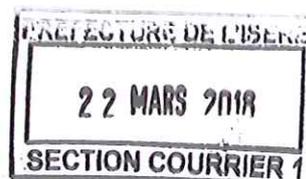
St Martin d'Hères, le

Pour le Président,  
Marc BAÏETTO  
Le Président Délégué,

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE

416, rue des Universités - CS 50097 - 38401 St-Martin-d'Hères  
Tél. 04 76 33 20 33 | Fax 04 76 33 20 40 | Email : [cdg38@cdg38.fr](mailto:cdg38@cdg38.fr)

[www.cdg38.fr](http://www.cdg38.fr)



№ 12 / 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents :** Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents:** Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Contrat d'entretien de chauffage des  
bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe au Conseil municipal qu'il devient nécessaire d'avoir une assistance technique pour la maintenance du matériel soit sur site, soit à distance.

Pour le chauffage des bâtiments communaux, seule la chaudière est entretenue avec un contrat annuel avec la Société Schmid.

Suite à des incidents de fonctionnement, de régulation, pompes de circulation,... il est nécessaire d'avoir un entretien régulier de ces systèmes de commande du chauffage.

Ils interviendront aussi pour un réglage optimisé du chauffage.

La Société Elyos nous propose un contrat pour un montant de 2004,20 €HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de la Société Elyos et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





№ 11 / 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents :** Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents:** Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Adressage : La Commune de la Combe de Lancey porteuse du projet**

Monsieur le Maire informe que la Commune procède à l'adressage des habitations, c'est-à-dire la dénomination des voies et la mise en place d'une numérotation.

Un groupement de commande sera mis en place par la Commune de La Combe de Lancey suite à un appel d'offres.

Des lots seront définis pour chaque commune : La Combe de Lancey, St Mury Monteymond, Laval et sainte-Agnès.

Chaque commune réglera la part de son lot.

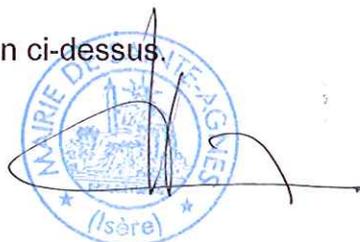
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la Commune de La Combe de Lancey soit porteuse du projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,





N° 10 / 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents :** Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents:** Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Adressage : dénomination des rues**

Le projet de dénomination des rues de la commune et de numérotation des habitations est présenté au Conseil municipal.

Il convient, pour faciliter le repérage des services de la Poste, des services de secours et des autres services publics ou commerciaux, ainsi que la localisation sur GPS, d'identifier clairement les adresses des maisons et de procéder à leur numérotation.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, la numérotation des maisons est exécutée pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du mémoration est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Le Conseil municipal, considérant l'intérêt général que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité, de procéder à la dénomination des voies communales,

- Adopte la dénomination suivante :

N° de la voie	Type	Nom	
RD290	Route	de Roche Fendue	La Bourgeat-la Faure
VC01	Place	de l'Arbre seul	
VC 02	Impasse	du Mas	
VC03	Chemin	de la Mairie	
VC 04	Place	de l'Église	
VC06	Chemin	de la Colombière	
RD 280	Route	du Col des Mouilles	La Faure-Col des Mouilles
VC07	Chemin	des Écoliers	
VC08	Montée	du Cloudy	
VC09	Impasse	de Barlet	
VC 10	Montée	du Galocher	
VC10a	Chemin	du Facteur	
VC11	Chemin	de Rolland	
VC12	Impasse	de Mollat-Choudet	
VC13	Impasse	des Grands Prés	
VC14N	Impasse	de Cortilla	
VC14S	Montée	des Abeilles	
VC15	Montée	du Grand Joly	
VC16	Chemin	de la Felisotte	
VC17	Impasse	de la Charve	
VC18	Route	de Pré Marcel	
RD280	Route	De Belledonne	La Faure-La Gorge
VC 19	Impasse	des Grands Champs	
VC20 VC21	Chemin	de la Faure	
VC22	Route	de Clafey	
VC 23	Chemin	de la Lombarde	
VC25	Impasse	des Cotes	
VC26	Chemin	des Cerisiers	
VC27	Montée	du Château	
VC28	Chemin	de la Source	
VC29	Chemin	De l'Étang	
VC30	Chemin	des Cascades	
VC31	Chemin	du Vorz	
VC33	Chemin	Des 3 Pics	

- Accepte le plan joint à la présente délibération définissant les rues de la Commune de Ste Agnès,
- Accepte le système de numérotation métrique retenu pour chaque habitant,
- Précise que les crédits nécessaires à cette dénomination sont inscrits au budget,
- Mandate Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir

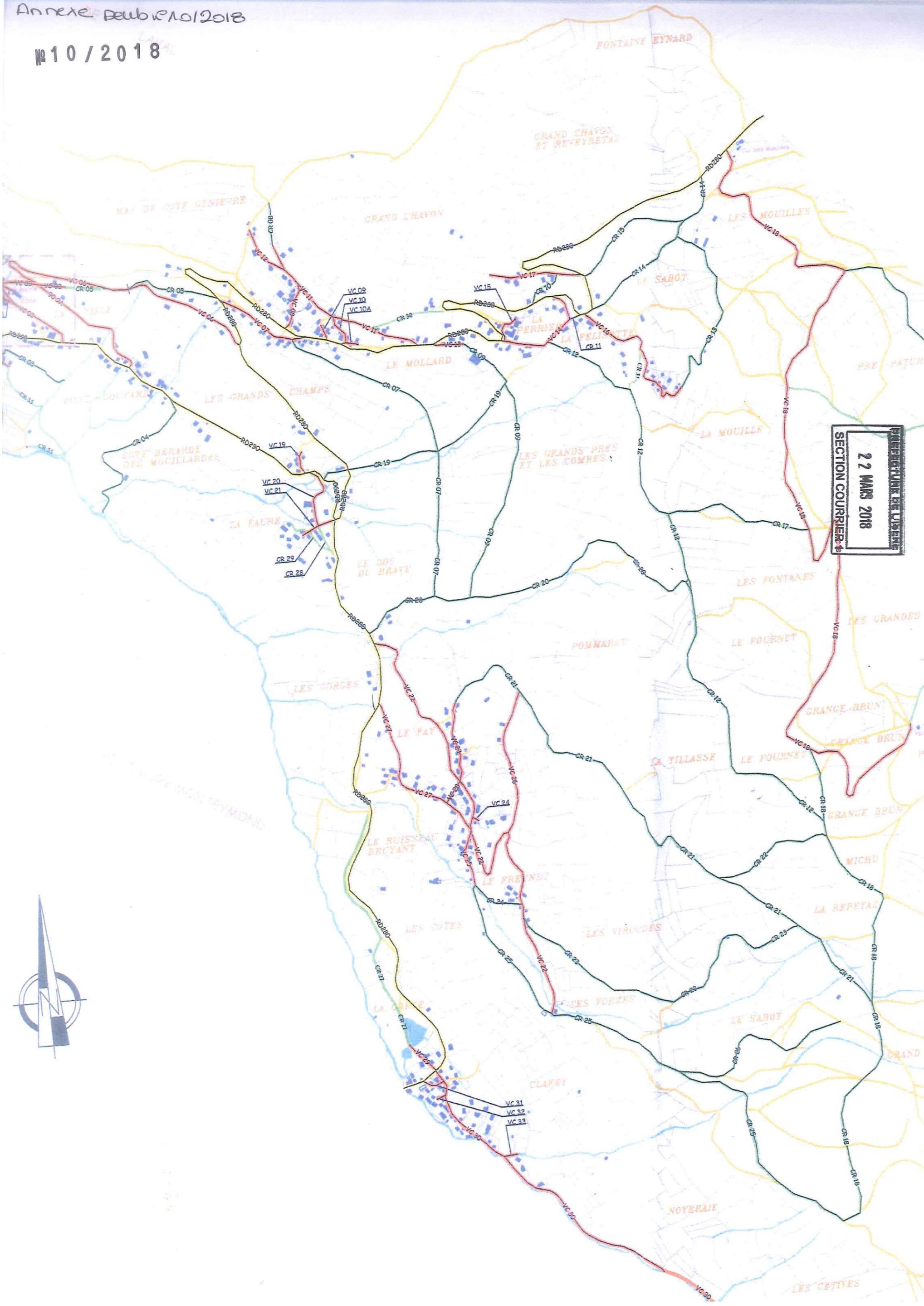
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

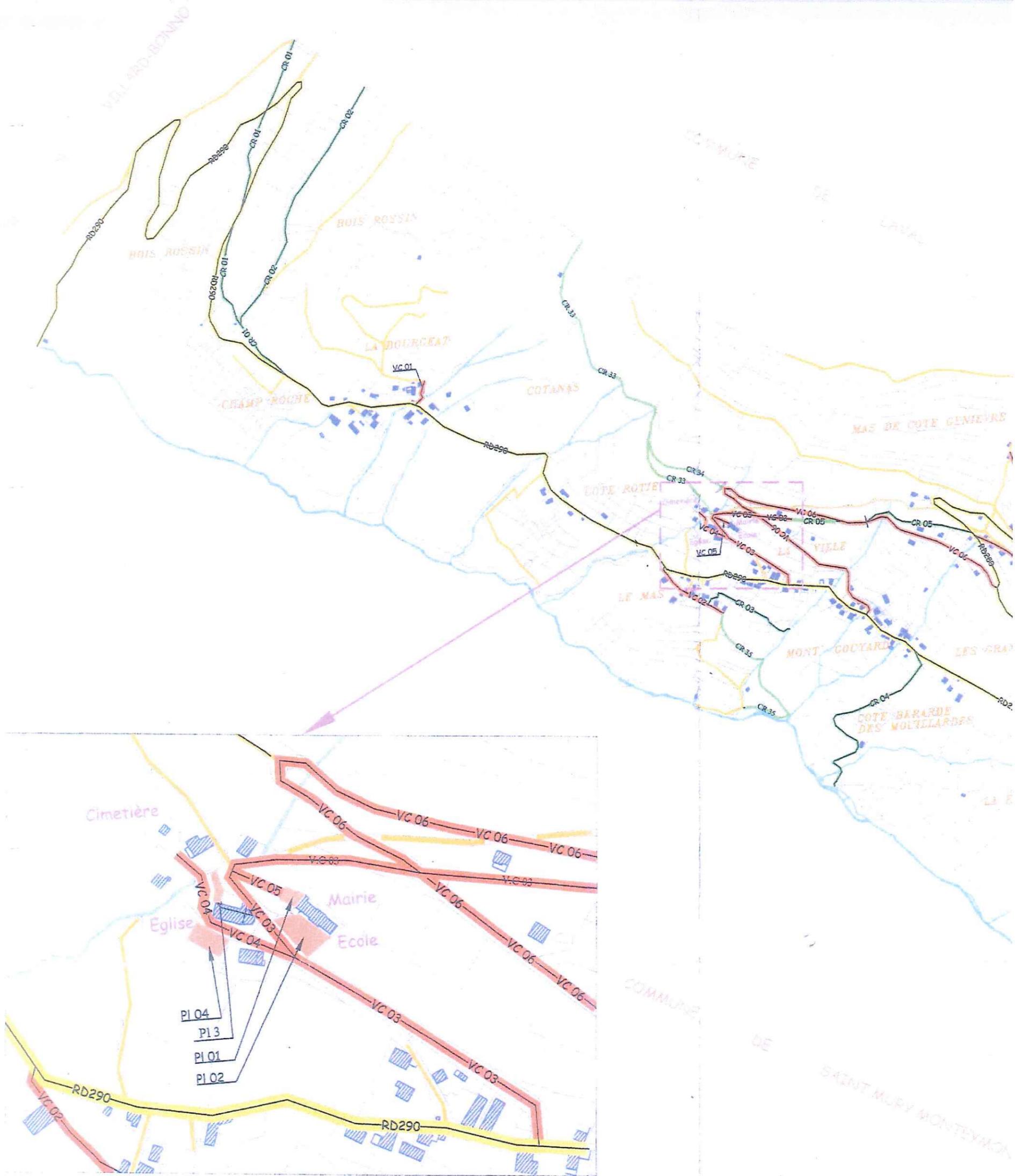
Le Maire,





PREFECTURE DE LA SEINE  
22 MARS 2018  
SECTION COURRIER-4





Détail de La Ville - Ech : 1/2500



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille dix-huit et le 16 mars,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire

**Présents** : Muriel BLANC, Benjamin CANTAU, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :**

Marc BOURGEAT avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

**Absents**: Éric COLLOMB, Christophe IMARD

Date de convocation : 13 mars 2018

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Affiché le : 19 MARS 2018

Mme Muriel BLANC a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Élection d'un nouvel adjoint suite à une démission**

Suite à la démission de Jean-Claude PORCHERON de ses fonctions de 2ème adjoint, démission accepté par Monsieur le Préfet de l'Isère le 16/02/2018, puis d'élue en date du 09/03/2018, le Conseil municipal va procéder à l'élection d'un(e) adjoint(e).

Il vous est proposé de faire application de l'article R.2121-2 du CGCT, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur élection, le nouvel adjoint occupant ainsi le dernier rang des adjoints et chacun des adjoints restant passant au rang supérieur.

M. le Maire rappelle que l'élection de l'adjoint(e) intervient par scrutin individuel et secret. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, Mme Muriel BLANC se porte candidate. Il est procédé au déroulement du vote pour l'élection du 4ème adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 7

Mme Muriel BLANC a obtenu :

- 9 voix

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Suite à cette élection, l'ordre protocolaire des adjoints sera modifié comme tel :

François SOULIER, 2<sup>ème</sup> adjoint devient Maire-adjoint,  
Arlette DUBOURDEAUX, 3<sup>ème</sup> adjointe devient 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Pascal LEMOINE, 4<sup>ème</sup> adjoint devient 3<sup>ème</sup> adjoint ,  
Muriel BLANC, 4<sup>ème</sup> adjointe

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

